



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 17 août 2018

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** concernant le **gaspillage alimentaire au sein d'un lycée.**

En 2016, le Gouvernement avait lancé une campagne intitulée « *Ensemble contre le gaspillage alimentaire* » ayant pour objectif de produire le moins de déchets possible au niveau des aliments et impliquant différents partenaires pouvant s'y impliquer. À cette fin, certaines initiatives furent prises dans le secteur de l'éducation, en l'occurrence au Lycée technique de Bonnevoie qui offre des formations (CCP) de cuisinier, boucher, charcutier, boulanger, pâtissier, chocolatier, glacier et autres. Ainsi, il s'agissait d'enseigner aux élèves comment utiliser en cuisine ce que l'on considère habituellement comme déchets alimentaires et de sensibiliser les jeunes par ce biais à la large problématique du gaspillage alimentaire.

Considérant que dans le même lycée, les élèves aspirant à une profession dans le domaine de la gastronomie sont régulièrement tenus de transformer des matières premières telles que céréales, œufs, produits laitiers, viandes, poissons, fruits et légumes, etc. à des fins culinaires pour accumuler des expériences et développer les compétences nécessaires, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- 1. Les produits alimentaires et plats réalisés par les élèves sont-ils de manière conséquente consommés dans la cantine dudit lycée, respectivement emballés ou emboîtés de façon à ce que les élèves et enseignants puissent les ramener à leur domicile à des fins de consommation au cas où ils ne seraient pas tous consommés sur place ?**
- 2. Quelle est la proportion des déchets alimentaires par rapport à la totalité des matières premières achetées par le même lycée à des fins d'apprentissage dans les branches de la gastronomie ?**

3. **Est-ce qu'un fournisseur externe de produits alimentaires est engagé afin de pouvoir satisfaire à la demande de repas en cantine du lycée susmentionné ?**
4. **Dans l'affirmative, de quel fournisseur s'agit-il et quelle est la part des menus fournis en moyenne par ce service par rapport à la part fabriquée et consommée le cas échéant par les élèves lors de leur apprentissage ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Josée Lorsché

Députée